

FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE

BURUND

La violence et les violations des droits de l'homme continuent malgré l'alternance au sommet de l'Etat.

Rapport sur la gouvernance et les droits socio- économiques au Burundi

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERESi
0. INTRODUCTION1
I. DES PERSECUTIONS RECCURENTES POUR CAUSE D'APPARTENANCE POLITIQUE ET/OU
ETHNIQUE2
II. LA LUTTE CONTRE LA PANDEMIE DU COVID-19 ENCORE LOIN DE LA SATISFACTION
NATIONALE, DANS UN CONTEXTE DE HAUSSE DE PRIX DES MEDICAMENTS ET DE
SERVICES DE SANTE8
III. DROIT A L'EDUCATION : TATONNEMENTS, TRICHERIES, DETOURNEMENTS,
POLITISATION ET ABANDONS SCOLAIRES
III.1. Des élèves Imbonerakure justifient leurs échecs scolaires par des arguments d'appartenance
politico-ethniques et traitent leurs enseignants de génocidaires tutsis
III.2. Tâtonnement dans le système éducatif burundais : un nouveau système d'enseignement sous
expérimentation depuis le début de l'année 2020
III.3. Détournement des frais destinés aux enseignants vacataires en province Makamba
III.4. Des abandons scolaires inquiétants en province Gitega
IV. SPECULATIONS ET HAUSSES DE PRIX DES PRODUITS DE PREMIERE NECESSITE13
V. PERSISTANCE DES CONTRIBUTIONS FORCEES, DES RANCONNEMENTS, SPOLIATIONS
ET INJUSTICES DIVERSES CONTRE LA POPULATION
VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

0. INTRODUCTION

Malgré des discours alléchants promettant monts et merveilles prononcés par les nouvelles autorités du pays, dont le Président de la République Evariste Ndayishimiye qui va jusqu'à rassurer les chômeurs qu'ils seront tous embauchés; que toutes les 129 communes du pays seront pourvues d'hôpitaux et de médecins qualifiés; que tous les corrupteurs seront combattus et punis; que toutes les bouches auront de la nourriture et que toutes les poches seront garnies de monnaie, le début du mandat du nouveau président sème des doutes.

Pendant ce mois de juillet 2020, le contexte socio- politique et économique demeure caractérisé par la violation grave de droits de la personne humaine. Les Imbonerakure (jeunes militants du CNDD-FDD) continuent de quadriller le pays et de soumettre les burundais à la terreur et aux violences de toutes natures. Les opposants déclarés ou présumés ne cessent d'être la cible d'assassinats, d'attaques à main armée, d'arrestations arbitraires, d'emprisonnements et d'injustices de tout acabit.

Le rapport de cette période relève des cas d'enlèvements et disparitions forcées, des violences sexuelles suivies d'assassinats, des incendies de maisons appartenant aux opposants politiques, des démolitions des permanences des partis politiques et des découvertes macabres de cadavres.

Sur le plan de la gouvernance économique et sociale, nous dénonçons la persistance des contributions forcées, des rançonnements et des spoliations, des spéculations et des hausses incontrôlées des prix des produits de première nécessité. Le secteur de l'éducation demeure gangréné par des tâtonnements, des trichéries, des détournements de fonds, une politisation à outrance et des abandons scolaires qui augmentent jour après jour.

En ce qui concerne le secteur de la santé, le pays se trouve sous menace grave du COVID-19 sur fond de manque et de hausses vertigineuses de prix de médicaments. Au moment où les nouvelles autorités du pays avaient promis de tout faire pour contrer les contaminations communautaires, les mesures adéquates tardent toujours à venir.

I. DES PERSECUTIONS RECCURENTES POUR CAUSE D'APPARTENANCE POLITIQUE ET/OU ETHNIQUE

Les persécutions politiques et /ou ethniques sont loin d'être terminées au Burundi, malgré la venue d'un nouveau Président de la République et d'un nouveau gouvernement. Les opposants politiques déclarés ou présumés continuent d'être la cible des violences de toute nature.

Le nouveau pouvoir renforce les menaces notamment envers les réfugiés et les déplacés de guerre internes. Il met dans ses projets prioritaires le retour rapide et forcé des déplacés de guerre dans leurs collines d'origine. Près de 27 ans après, leurs sites étaient devenus, au fur des années, comme des « villages de paix et de dévéloppement ». C'est le cas en commune Butanganzwa, province Ruyigi, où les déplacés de guerre de 1993 cohabitent paisiblement avec des rapatriés malgré leur différence ethnique.

Ils sont aujourd'hui menacés de vider les lieux pour rejoindre leurs collines d'origine. Ce projet prioritaire du Président Evariste Ndayishimiye cache mal ses intentions de nuire à la population de la composante sociale tutsie qui est majoritaire dans ces sites de déplacés.

Des discours de haine contre cette composante sociale se multiplient dans l'impunité totale de leurs auteurs. Le cas le plus récent qui défraie les chroniques des médias burundais indépendants concerne le nommé Kenny Claude Nduwimana qui se considère comme un journaliste burundais défenseur de son « ethnie Hutu ». Ce dernier a brillé ces derniers temps par des messages de haine ethnique contre les membres de « l'ethnie Tutsie » qu'il considère comme des « chiens buveurs de sang des Hutu » ou des « chacals égarés » à frapper avec de « gros bâtons ». Dans ses multiples supports audios qu'il publie sans vergogne sur plusieurs plateformes y compris ses comptes pesonnels, les membres de la composante sociale Tutsi sont des « envahisseurs » qu'il faut « chasser à coup de gourdins » du territoire burundais.

Les persécutions politiques continuent à cibler également en grande partie les opposants politiques du parti politique Congrès National pour la liberté (CNL en sigle). Dans les lignes qui suivent, nous faisons le tour des provinces du pays pour faire le constat suivant :

En province Bujumbura, un Imbonerakure du nom de Samuel Nibitanga a tué en date du 26 juillet 2020, un jeune militant du parti CNL, le prénommé Richard résidant en zone Maramvya, commune Mutimbuzi. Selon des témoins, ce malfaiteur avait frappé la victime à l'aide d'une bouteille vide et Richard est mort sur le champ. L'administration et la police locale n'avaient hésité d'exiger l'enterrement à la hâte du cadavre sans le moindre constat judiciaire, et le criminel n'avait pas été inquiété de son acte.

Sur la colline Ijenda rural, zone Ijenda de la commune Mugongo-Manga, des Imbonerakure ont grièvement blessé à la grenade le nommé Déo Ntiroranya, chez lui, le matin du 7 juillet 2020. A l'hôpital d'Ijenda où il a été évacué pour des soins, il n'a pas été bien accueilli par les services habiletés suite à la pression exercée par les auteurs du crime. La famille a eu des difficultés pour obtenir son tranfert, l'administrateur communal (Ndabahinyuye Diomède) et le chef de zone d'ijenda (Bazahica Stany) s'étant interposé pour tenter de s'y opposer.

La victime avait été publiquement limogée l'année passée du poste de chef de colline d'Ijenda rurale par le gouverneur de province, Nadine Gacuti, au cours d'une réunion organisée par l'administration communale. Il était accusé d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD et d'être resté fidèle à l'UPRONA de l'opposition, aile de Charles Nditije, en exil. En plus, il avait battu campagne en faveur du parti CNL et était sur la liste des candidats conseillers communaux du même parti. En date du 04 juillet 2020 vers 19h, Déo Ntiroranya avait aussi échappé à un attentat d'assassinat.

Dans la même commune Mugongo-Manga, des hommes non identifiés ont incendié en tout 7 maisons et calciné au moins 8 chèvres sur la colline Kabuye en zone Kankima. Cela s'est produit en deux nuits successives du 30 et 31 juillet 2020. Les domiciles de Banuma, Horugavye, Baricako et Bagona sont notamment les victimes de ces crimes.

La population de cette localité est prise de panique et dénonce des attaques liées aux mobiles politiques. La plupart des habitants de cette localité sont constitués de membres influents du CNL et du parti de l'opposition UPRONA. Aucune démarche judiciaire n'a été entamée pour identifier les criminels.

En province Gitega, des Imbonerakure ont démoli, dans la nuit du 12 juillet 2020, la permanence du parti CNL en zone Mutaho. Les habitants des environs avaient vainement alerté la police locale, mais celle-ci n'avait pas répondu ; se contentant d'y arriver le lendemain matin pour simplement constater les dégats. Les responsables locaux du CNL avaient tenté de se plaindre chez l'administrateur communal, Denis Niyomuhanyi, mais ce dernier leur avait signifié qu'il ignorait l'existence des permanences autre que celles du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.



Permanence du parti CNL en zone Mutaho ©Photo Privé

En date du 26 juillet 2020, vers 21h, le nommé Sindibagira Prime a été tué au moment où il rentrait chez lui sur la colline Kivuvu, zone Mutoyi, commune Bugendana. Cet homme de 36 ans, membre du parti de l'opposition CNL venait de passer plus d'un mois sous les menaces des jeunes Imbonerakure de cette localité qui voulaient le contraindre d'adhérer au parti CNDD – FDD. La victime avait pris le soin d'en aviser les administratifs et l'OPJ communal sans succès.

En province Kirundo, des membres du parti CNL libérés de la prison en date du 13 juillet 2020 disaient être menacés de mort par des Imbonerakure qui n'avaient pas été contents de leur libération par le procureur de la République en province Kirundo, Niyokindi Gérard.

Ils avaient ainsi décidé de vivre en clandestinité pour fuir les menaces. Les huit victimes avaient été arrêtées et incarcérées une semaine avant les élections du 20 mai 2020 après des affrontements qui les avaient opposés à ces Imbonerakure.

En province Rutana, Ndayishemeze Marie Anick jeune fille de 18 ans originaire de la colline Buhinga, commune Musongati a été lâchement assassinée après avoir été violée.



Elle avait été portée disparue depuis mardi le 7 juillet 2020 et avait été retrouvée morte en date du 9 juillet 2020 dans un boisement d'eucalyptus de la même colline. La victime était en classe de 9ème année au lycée communal de Musongati.

Photo de la Victime

En province Mwaro, 11 candidats aux élections collinaires originaires de 5 collines de la commune Rusaka et de 9 collines de la commune Bisoro étaient venus, dans la matinée du 27 juillet 2020, se plaindre à la CEPI Mwaro pour avoir été retirés des listes de candidats. Certains



Les candidats aux élections collinaires avec des lettres

étaient chefs de collines depuis 2010 et figuraient sur les listes provisoires des candidats affichées aux bureaux des CECI, raison pour laquelle ils n'avaient pas écrit des lettres de recours à la CEPI. A leur surprise, ils ne s'étaient pas retrouvés sur les listes définitives

affichées le lundi 27 juillet 2020. Le président de la CEPI Mwaro leur avait signifié que l'administration locale leur avait écrit des lettres dénonçant leurs inconduites. En réalité, ces chefs de collines, membres du parti au pouvoir, avaient été accusés d'avoir obtenu peu de votes dans leurs entités respectives au cours des scrutins du 20 mai 2020.

En province Makamba, des revendications pareilles avaient été faites par cette fois-ci des membres du parti de l'opposition CNL dont les noms avaient été carrément supprimés des listes des candidats aux éléctions collinaires.

En Mairie de Bujumbura, un chef comptable de la société AFRITEXTILE qui a succédé à l'ancienne société textile COTEBU, Christophe Ntarabesha est porté disparu depuis le 03 juillet

2020. La victime avait quitté, vers 17 heures, son domicile situé au quartier Kinanira, zone Musaga en commune urbaine de Muha et disait répondre à un appel téléphonique. Ses collègues ne doutent pas sur le mobile de sa disparition car il avait dénoncé des malversations orchestrées par ses supérieures, commencer par son Directeur Général qui avait grignoté sur les frais de raffraichissement des travailleurs lors de la célébration de la fête du travail et des travailleurs, le premier mai 2020. Au lieu d'accorder 30000 FBU à chacun, il avait



Christophe Ntarabesha disparu le 03 juillet 2020

donné seulement 15000FBU alors que le montant avait été débloqué en totalité. Au moment où les directeurs et chefs de services avaient tenté d'impliquer la victime dans le partage des fonds détournés, Christophe avait refusé et l'avait signalé au patron de l'entreprise. A partir de ce moment, des menaces fusaient de partout à travers des messages et appels téléphoniques anonymes qui lui prévenaient de sa fin prochaine.

En province Karusi, une femme du nom de Spès Nshimirimana a été égorgée dans la nuit du 10 juillet 2020 chez elle sur la colline Muramba, commune Bugenyuzi. Les malfaiteurs avaient défoncé la fenêtre et s'étaient introduits dans la chambre à coucher de la victime. En date du 08 juillet 2020, un homme de la même localité avait été également tué de cette façon, et dans les deux cas, aucune enquête n'a abouti à l'identification des criminels.

En date du 14 juillet 2020, vers 7h00, la nommée Nshimirimana Anita, âgée de 20 ans, mariée et cultivatrice, fille de Hakizimana Salvator et de Ndereyimana Marie a été retrouvée morte brûlée vive avec de l'essence sur la chaîne de montagne Munanira, commune Gihogazi, province Karusi. Les auteurs du crime n'avaient pas été identifiés malgré des affirmations policières qui disaient que des enquêtes avaient commencé.

En province Cibitoke, Marie Nzinahora, membre du parti CNL sur la colline et zone Ruziba de la commune Mugina venait de passer, en date du 11 juillet 2020, au moins trois jours au cachot du commissariat communal de police, accusée de livrer, sans preuves, des informations à la Radio Publique Africaine qui travaille en exil. Des témoins avaient rapporté que la victime avait été arrêtée et mise au cachot alors qu'elle s'était rendue à la commune pour porter plainte contre un responsable de la ligue des jeunes Imbonerakure de la zone Ruziba (du nom de Juvénal Mbanzendore) qui l'avait menacée de mort en pleine journée pour être membre du CNL. L'administrateur communal, Jovith Bayavuge, avait gardé au cachot la détenue estimant qu'elle devait être interrogée pour éclairer sur les autres perturbateurs de la sécurité publique. Les habitants de la colline et zone Ruziba étaient fâchés contre cette arrestation abusive envers une personne Innocente.

Dans cette même province de Cibitoke, des découvertes macabres de cadavres sont régulièrement faites à différents endroits. Dernièrement, 5 cadavres ont été découverts, un au marché moderne de Cibitoke en commune Rugombo le 31 juillet 2020, quatre autres en date du 29 juillet 2020 à Ndora en commune Bukinanyana. Les autorités locales ont chaque fois décidé de les enterrer dans la précipitation sans qu'aucune enquête n'ait été faite pour identifier le motif et les auteurs de ces crimes. Dans cette province, il s'agit aussi des personnes qui sont portées disparues accusées de faire le commerce illégal de pagnes entre la RDC et le Burundj, où au moins 7 commerçants dont un certain Dismas Hakizimana originaire de la colline Mahande, zone Ngoma commune Murwi, sont sans traces depuis un certain temps.

En province Rumonge, les élections senatoriales se sont déroulées alors que trois conseillers communaux issus du parti CNL en commune Muhuta, Nzambimana Jonas, Nibitanga Jérémie et Jean Marie Bonnet étaient en détention. Les deux premiers avaient été arrêtés en Mairie de Bujumbura par le commissaire communal de police en commune Muha, accusés d'avoir sur eux des procès-verbaux des élections à déposer à la Cour Constitutionnelle pour recours. Ils avaient été conduits manu militari à la prison centrale de Mpimba. Jean Marie Bonnet Nsabimana était de son côté détenu au commissariat provincial de police à Rumonge par le responsable du SNR en province de Rumonge, Michel Ndikuriyo.

II. LA LUTTE CONTRE LA PANDEMIE DU COVID-19 ENCORE LOIN DE LA SATISFACTION NATIONALE, DANS UN CONTEXTE DE HAUSSE DE PRIX DES MEDICAMENTS ET DE SERVICES DE SANTE

La reconnaissance officielle, par le nouveau Président de la Répubique du Burundi, de la réalité meurtrière de la pandémie du COVID-19 dans le pays ne s'était pas traduite en mesures concrètes et satisfaisantes de lutte préventive et curative. Les centres de dépistage se trouvent uniquement à Bujumbura et les structures de soins restent toujours sans équipements et sans personnel qualifié. Les médicaments demeurrent encore rares et très chers. Les burundais restent exposés à la contamination dans les transports en commun, les lieux publics ou les églises. La distanciation sociale et le port de masques obligatoire n'ont pas été instaurés. L'accès à ces masques est toujours difficile pour la majorité de burundais, non seulement de part le prix, mais aussi de part la quantité encore insuffisante sur le marché. Le prix de 2000 à 3000FBu la pièce n'est pas facile à trouver pour le citoyen lamda. Les désinfectants portatifs coûtent aussi très chers par rapport au pouvoir d'achat de la population. Leurs prix variaient entre 3000 et 8000 FBu la pièce.

Le Ministre de la santé publique et de lutte contre le SIDA, Dr Thadée Ndikumana avait déclaré en date du 20 juillet 2020, qu'au moins 10 000 personnes étaient déjà testées de COVID-19 et que parmi elles, 137 cas avaient été trouvés positifs. Depuis la manifestation de la pendémie au Burundi, le cumul des personnes ayant attrapé la maladie était arrivé à 328 dont 237 guéris et officiellement un seul cas de décès. Il confirmait qu'il ne restait que 90 cas de personnes sous traitement.

La pandémie de COVID-19 s'était aussi déclarée dans les provinces de l'intérieur du pays comme à Rumonge, Ngozi, Cankuzo et Bubanza.

En province Cankuzo, les bureaux de World Vision Burundi étaient fermés et toutes les activités temporairement suspendues à partir du 20 juillet 2020. Un des employés de cette ONG internationale venait d'être testé positif le 17 juillet 2020 à Bujumbura. Tous les employés collègues du malade avaient été conduits à Bujumbura pour test et surveillance. La peur avait gagné les habitants du chef-lieu de la province à Cankuzo car il y avait beacoup d'autres personnes externes qui avaient été en contact avec ce porteur de COVID-19. En plus, il n'y avait aucune structure de soins locale où se faisaient les tests du CORONAVIRUS. Le 22 juillet 2020, une équipe de secours de la Croix Rouge Burundi venue de Bujumbura avait pulvérisé des désinfectants dans tous les bureaux et alentours de World Vision Burundi à Cankuzo.

Dans ce contexte difficile de COVID-19 non controlé, la hausse des prix de produits médicamenteux se révèle alarmante et évidamment aussi non controlée, comme le témoignent les coûts de certains médicaments et autres services de santé 2019-2020 en commune Mpanda, province Bubanza.

Voici les tableaux qui illustrent la situation.

A. Coût de certains médicaments (un dollar s'échange à 1907 FBu)

No	Nom du Médicament	Coût pour l'exercice 2019 en FBu	Coût pour l'exercice 2020 en FBu
1.	Amoxyciline	2400	3000
2.	Cipro	2000	3000
3.	Lanart	25 000	30 000
4.	Azithro	4500	7000
5.	Polyginax	15 000	19 500
6.	Quinine (vente de gros)	18 000	25 000
7.	Albendazole SP	3200	4200
8.	Cold Cap SP	4000	5000
9.	Sekalgic (vente de gros)	3200	5500
10.	Cloxacyline	9000	12 500

Notez Bien : La montée des prix est conséquente du COVID-19

D	0-4	.1 .	4	4		142
В.	Cout	ae	certains	autres	services	de santé

No	Nom du Service de santé	Coût pour	Coût pour l'exercice
		l'exercice 2019	2020
1.	Soin locaux	2000	3000
2.	Siture	3000	5000
3.	Seringage	1500	2500
4.	Lidocaïne	5000	8000
5.	Test de Diagnostique Rapide (TDR)	Gratuit	Rare
6.	Test de grossesse	1500	2000
7.	C.R.P	3000	5000
8.	Swdle	5000	7000
9.	Sérologie VIH/SIDA	Gratuit	Absence de
			détermines

Notez Bien: Les malades font recours aux structures de soins privées pour payer les tests et autres examens qui devraient être gratuits dans les structures de soins publiques.

III. DROIT A L'EDUCATION : TATONNEMENTS, TRICHERIES, DETOURNEMENTS, POLITISATION ET ABANDONS SCOLAIRES

III.1. Des élèves Imbonerakure justifient leurs échecs scolaires par des arguments d'appartenance politico-ethniques et traitent leurs enseignants de génocidaires tutsis

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique a dû intervenir pour déclarer non fondées les accusations des élèves jeunes Imbonerakure qui tentaient de justifier leurs échecs scolaires par leur appartenance politique et ethnique. Ces élèves, Berchimans Miburo et Elie Majambere affirmaient haut et fort avoir été victimes de leur appartenance à la ligue des jeunes Imbonerakure. Ayant obtenu successivement 46.92% et 45.92%, la raison majeure de leurs échecs était, selon leurs dires, les enseignants tutsis de leur établissement qui avaient décidé volontairement de faire échouer des élèves de la composante sociale hutu dans le cadre du « génocide qui a ciblé depuis longtemps les hutu du Burundi ».

Après ces dénonciations calamiteuses, une délégation du ministère ayant l'enseignement secondaire dans ses attributions avait été envoyée à cette école pour enquêtes. Elle avait déclaré avoir vérifié tous les résultats obtenus par ces élèves du premier trimestre jusqu'à au troisième trimestre de cette année scolaire 2019-2020 concernée, et la délégation a déclaré avoir constaté que les points obtenus par ces élèves étaient inférieurs à la moyenne de 50 % à la fin de l'année. Le 15 juillet 2020, la délégation du ministère a tiré sa conclusion en déclarant que les revendications de ces deux élèves n'étaient pas fondées.

Ces élèves avaient envoyé deux audio aux responsables du parti CNDD-FDD pour solliciter l'intervention de ce parti pour qu'ils puissent avancer de classe.

III.2. Tâtonnement dans le système éducatif burundais : un nouveau système d'enseignement sous expérimentation depuis le début de l'année 2020

Depuis le début de cette année scolaire qui s'est récemment achevée, de nouveaux programmes ont été introduits dans les écoles fondamentales burundaises. Ils sont en application dans les premières années et bientôt dans les deuxièmes années au cours de l'année scolaire qui débute en septembre 2020. En effet, l'anglais et le kiswahili ne font plus parties de l'enseignement en premières années. Le français, les mathématiques, les sciences humaines, les sciences et technologies, le kirundi et l'entrepreneuriat constituent aujourd'hui les cours principaux. Les enseignants des premières années ont été formés mais le matériel didactique est arrivé tard vers la fin de l'année. A la veille de l'ouverture d'une nouvelle année scolaire, les enseignants des deuxièmes années où le nouveau système arrive ne sont pas encore formés.

En introduisant le français, l'anglais et le kiswahili dans les premières années fondamentales, le Burundi voulait répondre aux besoins des Burundais qui cherchent à s'intégrer au niveau international et régional. Malheureusement, c'était un peu trop pour un enfant de 5-7ans qui ne pouvait maitriser les quatre langues à la fois, d'où l'impossibilité de s'exprimer correctement ni en français, ni en anglais ou en kiswahili. Huit ans après l'introduction du système fondamental, le constat est amer et le régime politique en place en est lui-même conscient.

Quand ce nouveau système fondamental avait été décidé en 2012, les experts en éducation avaient dénoncé la précipitation sans études préalable et avaient prédit l'échec du système.

Aujourd'hui, la même démarche politique est utilisée pour asseoir un nouveau système. Les parents et les enseignants dénoncent le tâtonnement dans le système éducatif burundais.

III.3. Détournement des frais destinés aux enseignants vacataires en province Makamba

En commune Nyanza-lac, depuis le début de l'année scolaire 2019-2020, les autorités administratives et scolaires se sont convenues d'engager des enseignants vacataires pour combler les vides liés à l'insuffisance d'enseignants titulaires. Elles ont pu imposer aux parents une contribution d'un montant équivalent à 800FBu par élève et par année pour payer ces enseignants.

Ainsi, ces frais sont collectés par les directeurs d'écoles et acheminés vers une commission communale mise en place pour gérer cet argent qui, à son tour, paye les vacataires une prime de 60000FBu par mois. La commission est constituée par le directeur communal de l'enseignement et les représentants des syndicats dans cette commune.

Des enseignants vacataires contactés se lamentent. Ils accusent des arriérés de paiement de 3 mois, soit une somme de 180 000FBu par enseignant. Le total des enseignants vacataires en commune Nyanza-lac dépassant légèrement 200, selon une source à la direction communale, la dette avoisine 18 000 000FBu. Des syndicalistes disent que certains directeurs collectent cet argent mais refusent de le verser sur le compte créé à cette fin.

Les directeurs qui refusent de débloquer cet argent sont, pour la plupart, membres influents du parti au pouvoir. Ces derniers défient même les décisions de cette commission dirigée par le directeur communal de l'enseignement qui est leur chef hiérarchique, selon certains des membres de la commission. Les mêmes directeurs ont majoré ces contributions des parents de 800 FBu à 1000FBu sans consulter les parents et la commission. Les écoles qui doivent une somme importante d'arriérés sont MugeramaI avec 1 200 000FBu, Mugerama II et III qui enregistrent plus de 1 000 000FBu.

La même situation se fait observer dans la commune Kayogoro où tous les enfants du cycle fondamental payent une somme de 1000FBu qui est gérée par le Directeur communal de l'Enseignement (en même temps chef des Imbonerakure) et l'inspecteur communal qui est aussi secrétaire communal du CNDD-FDD dans la même commune.

III.4. Des abandons scolaires inquiétants en province Gitega

A la fin du 3^{ème} trimestre de cette année scolaire qui a pris fin au début du mois de juillet, la province de Gitega avait enregistré au moins 3018 abandons au niveau du primaire sur 37632 inscrits au début du trimestre, soit 8%. La commune qui a enregistré plus d'abandons est celle d'Itaba avec 311 abandons sur 2829, soit 10,99%. Les directeurs des écoles signalent comme motifs essentiels la pauvreté dans les familles, les maladies liées à la malnutrition, la recherche du travail pour la survie des enfants, les grossesses non désirées chez les filles. Signalons que depuis le début de l'année scolaire, le directeur provincial de l'enseignement avait signifié aux directeurs d'écoles de ne plus marquer dans les rapports, la pauvreté comme motif d'abandon scolaire.

IV. SPECULATIONS ET HAUSSES DE PRIX DES PRODUITS DE PREMIERE NECESSITE

Au moment où le mois de juillet était connu comme un mois d'abondantes récoltes, le Burundi vit actuellement une situation alimentaire précaire, caractérisée par une montée vertigineuse des prix des produits de première necessité, et des spéculations graves autour de quelques produits strategiques comme le sucre produit à l'interne par la Société Sucrière du Moso (SOSUMO).

Dans la capitale économique Bujumbura, le sucre SOSUMO est devenu une denrée très rare. Dans différents points de commerce, les vendeurs exigent aux clients d'acheter un autre produit d'au moins une valeur de 1000FBu pour pouvoir bénéficier d'un kg de sucre à un prix variant entre 3000 et 3500FBu, alors que le prix officiel est de 2500FBu.

Dans la ville de Rumonge, des personnes contactées disent qu'il y a trop de spéculations sur la vente du sucre. Un kg de sucre varie entre 3000 et 3200FBu et sa vente se fait dans la discrétion totale. Seul un seul commerçant de nationalité omanaise respecte les prix officiels par kg mais n'est pas à mesure de satisfaire toute la demande. D'autres commerçants pratiquent le système de vente par « clin d'œil », d'après certains habitants de la ville.

En province Bururi, l'approvisionnement de ce produit se fait en clandestinité et le prix par kg est de 3000 FBu. La nouvelle ministre du commerce, Immaculé Ndabeneze a déclaré à la presse locale que le sucre est disponible dans les entrepôts de la SOSUMO à Bujumbura.

Elle affirme n'avoir pas encore compris comment les habitants de la capitale économique Bujumbura n'obtiennent pas ce produit alors qu'il est disponible dans les stocks. Ce langage politique date des mois et des mois, mais les autorités publiques n'y ont toujours rien changé. Ces dernières n'ignorent pas la réalité spéculative autour de ce produit qui est exporté dans la clandestinité dans les pays limitrophes, en l'occurrence la RDC et la Tanzanie.

En ce qui concerne la hausse des prix des produits alimentaires de première necessité, la situation empire au fil des mois. Les prix sont régulièrement en hausse. La province de Muramvya qui constituait jadis le grenier de la capitale Bujumbura est prise ici en exemple d'illustration.

Ainsi, au cours de cette première quinzaine du mois de juillet 2020, voici le tableau récapitulatif des prix enregistrés.

Article	Mesure	Prix antérieur	Mi-juillet 2020
Riz	1kg	2 000	2 600
Haricot	1kg	1 000	1 600
Farine de manioc	1kg	1 000	1 300
Farine de mais	1kg	1 000	1 400
Sel de cuisine	1kg	800	1 100
Huile de palme	Un bidon 5 L	9 000	12 000
Banane	1 bon régime	10 000-12 000	15 000-16 000
Patate douce	Un bon panier	2 000-3000	5 000
Pomme de terre	1kg	700	1 200
Avocat	1 pièce	200	500
Sucre	1kg	2 500	5 000 ou plus (très rare)
Manioc	3 pièces	1 000	1 200
Colocase	Un bon panier	7 000	10 000
Viande	1 kg	9 000	10 000
Tomate	1 kg	1 000	2 200
Ananas	1 pièce	500	800
Loyer maison	2 Chambrettes +	50 000	100 000
	salon/mois		
Ciment	1 sac	25 000	35 000 (rare)
Moulin	1kg manioc	60	100
Transport	Muramvya-Buja	3 000	5 000
	Muramvya-Gitega	3 000	4 000

Remarquons que malgré la flambée des prix, les salaires des fonctionnaires ne suivent pas le même rythme. C'est ainsi que beaucoup de fonctionnaires se lamentent qu'il leur est impossible de joindre les deux bouts du mois, et qu'ils s'endettent énormément.

V. PERSISTANCE DES CONTRIBUTIONS FORCEES, DES RANCONNEMENTS, SPOLIATIONS ET INJUSTICES DIVERSES CONTRE LA POPULATION

Dans le cadre de la célébration de la journée nationale de la solidarité, le Ministre ayant la solidarité dans ses attributions en collaboration avec celui de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et du Dévéloppement se sont adressés, le 20 juillet 2020, aux responsables administratifs communaux leur recommandant de procéder à la collecte des vivres, argent et autres biens pour aider les personnes vulnérables dans le besoin d'assistance.

En province Gitega, la population croyait que la contribution était volontaire ou qu'elle dépendait des possibilités et moyens de celui qui voulait contribuer. La population a été surprise de constater que la contribution avait un caractère obligatoire. Les administratifs locaux et les Imbonerakure chargés de la collecte passaient systématiquement ménage en ménage munis de cahiers dans lesquels ils enregistraient les noms de ceux qui ne donnaient rien.

Chaque fonctionnaire de l'Etat était dans l'obligation de donner, en plus des biens matériels, de l'argent. Les collecteurs glissaient des mots de menaces envers des personnes qui hésitaient, qu'ils considéraient comme des ennemis du pays qui doivent être surveillés de près.

En province Cibitoke, des témoins sur place dénoncent des officiers de police judiciaire qui arrêtent et incarcèrent abusivement des gens dans le but de leur soutirer de l'argent. Au début du mois de juillet 2020, le cachot du commissariat de police de Rugombo comptait au moins 20 détenus sur un espace de deux mètres et demi de largeur sur trois mètres de longueur. Parmi eux se trouvaient cinq mineurs de moins de 13 ans. Certains de ces détenus étaient accusés de vol dans les ménages, d'autres d'abus de confiance. Pour bénéficier de libération, certains avaient dû payer de 5000 à 10000FBu.

Jean Marie Bigirindavyi, procureur de la République et le commissaire provincial de la police judiciaire en province Cibitoke avaient été saisis. Ils avaient promis des sanctions envers les fautifs mais jusqu'à la fin du mois, personne n'avait été inquiété.

En province Kirundo, les six latrines du marché de la commune Ntega étaient fermées depuis le début de l'année 2020. L'administrateur de la commune Ntega, Ngabonziza Philippe, avait implanté un secrétariat public propre dans leurs envirrons et avait décidé de fermer ces latrines qui dégageaient une mauvaise odeur parce que non entretenues.

Les habitants qui faisaient le marché ainsi que les propriétaires des magasins et boutiques ne cessaient de revendiquer vainement la réouverture de ces latrines et dénonçaient des gens qui se soulageaient n'importe où et qui causaient sérieusement un problème d'hygiène. Le médecin provincial, Louis Nzitunga, avait été alerté mais n'avait résolu la question. L'administrateur en collaboration avec des Imbonerakure faisaient plutôt des menaces à l'endroit de toute personne qui avait revendiqué la démolition de son cyber. Comme seule sanction à cet administratif, celuici n'a pas figuré sur la liste des membres du conseil communal.

En province Muramvya, des directeurs des établissements scolaires en complicité avec les comités de gestion des écoles (CGE) composés de représentants des parents organisent des rançonnements des parents dans le but de collecter pour eux seuls, des montants qu'ils partagent en cachette, selon des sources locales. Ils avancent notamment des motifs, soit de réparations des bancs-pupitres, des portes et fênetres, d'achats de nouveaux bancs-pupitres et tables des professeurs.

Ainsi par exemple, à l'Ecole Fondamentale Muramvya III, la direction de l'école a exigé que chaque parent donne 4000FBu pour l'achat de nouveaux bancs pupitres. Pourtant, les sources sur place nous indiquent que les bancs pupitres étaient en nombre suffisant et que cet argent n'avait pas été utilisé pour cette fin jusqu'à la fin de l'année.

Au Lycée Communal de Muramvya, la direction avait de son côté exigé aux parents de contribuer à raison de 2500FBu par élève pour réparer des latrines. L'établissement comptait plus de 1200 élèves. Le montant collecté avoisinait 3 000 000FBu et rien n'avait prouvé que ce montant avait été utilisé pour cette fin.

En province Kirundo, le Colonnel Anastase Nimbona est accusé de spolier les terres des habitants qui se trouvent dans les voisinages de son hotel situé à Shinge-Rugero. Il utilise sa position au sein du système politique en place pour contraindre les citoyens qui vivent tout proches de son hôtel à lui vendre leurs propriétés à des prix illisoirs. Sa stratégie consiste à les intimider pour qu'ils les cèdent leurs terrains. Plus de dix familles ont déjà été chassées de leurs propriétés moyennant des sommes d'argent très minimes. L'hôtel Shinge-Rugero occupe un espace d'à peu près deux hectares.

En province Mwaro, l'administrateur de la commune Nyabihanga, Adrien Ntunzwenimana, s'est opposé le 04 juillet 2020 à la construction d'une maison d'un citoyen du nom de Misigaro Thérence sur la colline Muyebe. Officiellement, l'administrateur avait accusé la victime d'avoir coupé les caféiers, « culture procure des devises au pays » lors du terrassement de la parcelle où allait être érigée la maison. Mais en réalité, il s'agissait d'un prétexte pour sanctionner un opposant politique membre du parti CNL.

Dans cette même province, l'administrateur de la commune Ndava, accompagné du chargé du guichet communal foncier a démoli, mardi le 21 juillet 2020, la fondation d'une maison que la famille Nsabiyumva Simon avait construite dans sa propriété se trouvant au chef-lieu de la commune Ndava. Ce chef administratif venait unilateralement de réattribuer la parcelle à des proches du pouvoir qui lui avaient donné de l'argent, apprend-t-on des sources sur place. La famille Nsengiyumva avait vainement exibé des pièces/papiers justifiant leur droit de propriété sur la parcelle, des papiers signés par le même administrateur communal. Des sources sur place dénoncent des persécutions ethniques et politiques à la base des agissements de l'administrateur. La famille avait déposé un dossier judiciaire de spoliation et disait attendre désespérément l'issue.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Alors que certains avaient espéré l'amélioration de la situation des droits de l'homme avec la nouvelle législature, plusieurs signes confirment la tendance vers la continuation des violations des droits de l'homme par le nouveau gouvernement. Et pour cause, plus d'un mois après la prise de fonction du Président Evariste Ndayishimiye, le contexte socio-politique et économique inquiète la majorité de burundais. Les persécutions politiques contre les opposants déclarés ou présumés demeurent une triste réalité. Le discours politique en rapport avec les réfugiés et les déplacés intérieurs fait peur aux concernés. Le nouveau pouvoir est notamment déterminé à destabiliser les déplacés de guerre dans leurs sites de fortune qui étaient devenus au fil du temps des centres de paix, de réconciliation et de dévéloppement.

Au niveau économique, nous continuons à observer l'existence de contributions forcées, de rançonnements et des spoliations, des spéculations économiques et des hausses de prix incontrolés des produits de première nécessité.

Dans le secteur de l'éducation, l'enseignement est perturbé par des tâtonnements, des tricheries, des détournements de fonds et rançonnements des parents d'élèves, une politisation à outrance et des abandons scolaires trop élevés.

Au niveau de la santé publique, le pays hésite à prendre des mesures contre le COVID-19 qui fait des ravages au sein des communautés, dans un contexte grave de manque et de flambées des prix des médicaments.

Compte tenu de ce qui précède, le FORSC émet les recommandations suivantes :

Au gouvernement du Burundi:

- ➤ De sévir sérieusement contre les violateurs des droits de l'homme en commençant par démenteler la milice Imbonerakure qui quadrille le pays et continue à semer la terreur et l'insécurité ;
- ➤ De restaurer l'Etat de droits dans lequel le citoyen jouit de la sécurité, de ses droits et des libertés individuelles et collectives ;
- ➤ De traduire dans les faits le discours politique qui promet la lutte contre la corruption et les malversations économiques et financières ;

- ➤ De mettre fin aux contributions forcées, aux rançonnements et spoliations qui sont des tristes réalités dans le pays ;
- ➤ De réorganiser le système scolaire en mettant un terme aux tâtonnements dans l'enseignement des enfants et en mettant en avant la consultation et les démarches préparatoires plus scientifiquement réflechies ;
- > De sanctionner les tricheries dans les écoles, les détournements de fonds et la politisation du secteur :
- > De lutter contre les abandons scolaires qui touchent de plus en plus un nombre important d'enfants burundais ;
- ➤ De prendre des mesures adéquates de lutte contre le COVID-19 en suivant les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé ;
- ➤ D'arrêter les personnes ou organisations qui propagent des discours de la haine ethnique et incitent à la violence.

A la population burundaise :

- De suivre de près les comportements de ses dirigeants ;
- ➤ De prendre en main son destin au lieu de se laisser dominer par une clique de burundais égoistes qui font fi des intérêts de la nation au profit de leurs intérêts individuels.